

II] Fonder une nouvelle République

A- Le droit de vote des femmes

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, l'idée d'octroyer le droit de vote aux femmes est réfléchi par De Gaulle. Grâce à leurs revendications et à leur rôle dans la résistance, les femmes obtiennent le droit de voter et de se présenter aux élections par une loi du **21 avril 1944**. Les femmes votent donc pour la première fois en France en 1945, c'est le **suffrage universel**. Malgré le droit de vote, les femmes sont très peu représentées à l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, les femmes sont de plus en plus représentées, mais la parité est encore loin d'être atteinte.

B- Du GPRF à la IVe République

À la libération de la France, le gouvernement de Vichy est condamné et se met en place un nouveau gouvernement provisoire le **GPRF** avec à sa tête le général de Gaulle. Ce gouvernement provisoire marque la transition entre le régime de Vichy et la prochaine République. Il a comme mission de rétablir les libertés et d'élaborer une nouvelle **constitution** : la IVe République qui est votée par référendum (vote du peuple) entre en vigueur le **27 octobre 1946**.

C- La mise en œuvre de l'État providence

La IVe République est un régime démocratique où les citoyens votent pour les députés de l'Assemblée nationale et les représentants municipaux (maire). C'est une république sociale avec la création de la **Sécurité sociale**, l'égalité entre les hommes et les femmes ou la lutte contre les discriminations liées à la couleur de peau ou à la religion. La France devient un **État providence** et intervient dans l'économie du pays. En effet, la France **nationalise** de nombreuses entreprises dans les secteurs clés de l'énergie (charbon, électricité, gaz), des transports (comme Renault), des banques et des assurances.

Suffrage universel : droit de vote reconnu à l'ensemble des citoyens (homme et femme de plus de 21ans).

GPRF (Gouvernement provisoire de la République française) : Gouvernement provisoire qui gouverne la France après sa libération jusqu'à l'adoption d'une nouvelle constitution (IVe République) en 1946.

Constitution : Ensemble de lois qui définissent les institutions de l'État et les droits fondamentaux.

Sécurité sociale : Système public de protection sociale contre les risques liés à la précarité, à la maladie et à la vieillesse.

Nationalisation : Acquisition d'une entreprise par l'État qui en devient propriétaire.

État providence : Ensemble des interventions d'un État visant à assurer un certain niveau de sécurité et de bien-être social à l'ensemble de la population.

